

L'habit d'arlequin

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192165>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

C'est ainsi que l'autorité procède quelquefois en province.

Le maire aussitôt commanda :

— Retournez vos poches, Michu !

Le garde-champêtre retourna celles de sa blouse : il en tomba les quatre rossignols !

L'accusation était vraie. Comme Lucullus, le préposé à la garde des champs aimait les choses fines.

— Vous êtes un mauvais Français, rugissait le maire ; vous dépeuplez les buissons et les bois, vous ruinez l'agriculture. Car, si vous supprimez les oiseaux, les chenilles vont pulluler, et les paysans...

Vous voyez d'ici revenir la thèse habituelle de l'honorable officier de l'état civil, qui en assourdit pendant deux heures le pauvre garde-champêtre.

Michu, qui ne comprenait rien d'abord à la situation, se défendit enfin avec les accents de la plus pure innocence.

Le maire répétait toujours :

— Oui, je le sais, que vous les aimez, les oiseaux, à la broche, rôtis à point...

Ce fut une discussion inextricable et innarrable. On ne finit point par s'entendre, mais par se fatiguer de crier, et peu s'en fallut que le garde-champêtre ne fût forcé de rendre son écharpe.

Conclusion :

Les petits ennemis sont quelquefois aussi dangereux que les grands.

Pour du remords, nous n'en eûmes que plus tard, et André fut même édifiant.

Quand Michu mourut, il me prit à part et me dit :

— On l'enterre demain ; je veux aller lui demander pardon sur sa tombe.

AUGUSTE SAULIÈRE.

Coumeint on einmodè lè frequentachons.

Quand lè dzouvenès dzeins sont dein l'adze iò coumeinçont à guegni onna grachàosa, cein lè tsandzè on bocon ; l'ont mé dè gout po sè revoudrè et po sè pegni ; font état d'avai mé d'écheint ; sont dzeinti et compliéseints avoué lè fràrès et lè pareints dè la pernetta que reluquont, et sè mettront à fû, soi-disant, po fèrè pliési à la galéza que lào fà borattà lo tieu ; assebin quand vont pè la vela ne manquont jamé d'apportà on cornet que baillont à catson, kà bin soveint, quand bin sont amoirào què dâi sorciers, ne volliont pas que sâi de.

Quand cein vint que y'a onna danse, lo chaland va queri sa mîa quand la musiqua fà lo tor dâo veladzo po rappertsi lè felhiès, et la miné pè lo bré tant qu'à la salla dè danse ein martseint à pas derrâi la musiqua. L'est adon que l'est fiaï et que sè redressè, nom de nom ! Entrè duè chàotâiès lài fà liairè dâi dévisés dè caramellès, kà lài a dessus tot cein qu'on sè peinsè ; mà on ne sâ pas assebin derè. Dè teimps z'a outro la minè bairè on verro dè siro, s'arreindzè po allà goutà avoué, et la reinminé lo né après la derrâire danse. Malheur se on étrandzi dâo défrou à bin on outro valet essiyè dè la lài socliâ po la raccom-

pagni ! Cein ne sè perdené pas, et gâ la vouistâie.

Lè dèmeindze iò on ne dansè pas, on eimpartiâ dè la jeunesse sè rasseimbiè dévai lo né tsi cauquon à bin dézo on couvai dè remisa, et quie, quand lo luron a trovâ moian dè s'achetâ decoutè sa gaupa, po lài poai enfatâ lo cornet dézo sôn fâordâi, on coumeincé à racontâ dâi z'historès, à tsantâ dâi ballès tsansons, à fèrè à pigeon vôle, à bin à dévenâ oquiè et on s'ein baillè à recaffâ quand on farceu couienè on tâdié et que dit onna bouna gandoise ; et quand l'est lo momeint dè sè reduirè po clliâo fellietès, lè valets lè reminont à l'foto, benhirào que sont se lè sè laissont remolâ sein trào se défeindrè.

Quand la senanna est trào granta po la passâ sein sè vairè, on tatse d'avai onna coumechon à fèrè : on va eimprontâ lo copa-râva, à bin lo lan po la buia, et on profitè dè djazâ on bocon, que cein fâ tam pliési s'on pào pi dévezâ dâo sèlào et dè la louna, kà poru que la pernetta sâi quie, l'est tot cein qu'ein faut, et on ne peinsè pas pi à cein qu'on dit. Dein lo teimps dâo tsenèvo à bin dâi cassâiès dè coquiès on vint per hazâ, et on s'offrè dè bailli on'coup dè man ein telieint on manâo à bin ein épeloutseint et ein gremailleint, et on a dè sta manière on estiusa po couennâ sein ein avai l'ai ; et quand on a dinsè prâo einradzi et qu'on vâi qu'on n'est pas tant mau reçu pè lè vilhio, on demandè l'eintrâie dè la mâison, se la gaupa est d'accou, et on iadzo qu'on lài pào allà tambou battant, tot est de : lo resto va tot solet.

Se lè pères et lè mères manigansont leu mémo lè mariadzo, n'ia pas faulta dè fèrè tot cé manèdzo et cein va bin dè pe rudo ; mà se lo galé que dâi fèrè sè z'affèrès lè mémo ne sâ pas s'ein ein preindrâ et se n'a pas on tantinet dè boutafrou, l'est vito pliantâ quie, coumeint cein est arrevâ à n'on coo que vo contéri l'affèrè deçando que vint.

A propos d'un cheveu.

Lors de son dernier voyage en Angleterre, la reine de Roumanie, qui ne dédaigne pas, en ses instants de loisir, de cultiver l'art de la broderie, a eu la fantaisie bien naturelle de visiter une fabrique d'aiguilles. A la demande d'un ouvrier, elle n'avait pas hésité à s'arracher un cheveu qui lui était rendu, au bout de quelques instants, percé et traversé par un fil de soie. Ce fait, qui peut paraître invraisemblable, s'explique parfaitement quand on considère les merveilleux progrès qui se sont accomplis dans la fabrication des instruments de précision, et tout particulièrement des machines à diviser, au moyen desquelles on est arrivé à de véritables prodiges de division qui déroutent l'imagination.

Déjà, en 1851, un fabricant d'instruments de précision, dont les machines à diviser sont employées dans le monde entier, Mon-

sieur Dumoulin-Clément, de Paris, avait exposé à Londres, et offert à la reine d'Angleterre, un petit morceau de cristal sur lequel l'Oraison dominicale entière était gravée dans un cercle ayant moins d'un millimètre de diamètre.

Aujourd'hui, on divise couramment un millimètre en deux mille parties. Un des résultats les plus étonnants en cette matière a été obtenu par un Américain, qui est parvenu à tracer sur une plaque de métal quarante mille traits de quatre centimètres de long et distants les uns des autres de $\frac{1}{600}$ de millimètre. L'écartement de ces traits est absolument et mathématiquement constant.

Revenons au cheveu. — Voici comment on a procédé dernièrement pour mesurer le diamètre d'un cheveu de Sarah Bernhardt. Cette précieuse dépouille a été placée par M. Dumoulin au centre d'une plaque de verre sur laquelle un millimètre a été divisé en cent parties égales. Examiné au microscope, l'épaisseur du cheveu couvre environ six divisions, c'est-à-dire six centièmes de millimètre.

En disposant et en assujettissant convenablement ce cheveu, on pourrait donc, au moyen de la lame de diamant qui trace des deux millièmes de millimètre sur une plaque de verre, le découper en cent vingt tranches.

Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce qu'un ouvrier anglais ait pu, au moyen d'une aiguille excessivement fine, enfler un fil de soie dans un cheveu de la reine de Roumanie.

L'habit d'arlequin. — L'époque du carnaval approchant, il n'est pas sans à propos d'indiquer, d'après un vieil auteur, l'origine de l'habit d'arlequin, qui figure dans presque toutes les mascarades.

A Bergame, petite ville d'Italie, vivait un enfant pauvre, intelligent et studieux, nommé Arlequin. Il était aimé de tous ses petits camarades d'école ; et comme la coutume était de donner aux enfants un habit neuf le jour du carnaval, chaque bambin parlait de son costume bien avant fête, en vantait les couleurs et la beauté.

— Et toi, Arlequin, s'écria l'un d'eux, as-tu choisi le tien ?

— Hélas, non, leur dit-il, mes parents sont trop pauvres, ils ne peuvent rien me donner.

— Qu'à cela ne tienne, tu en auras un dès demain.

Et chacun d'apporter, le jour suivant, un morceau de drap et de présenter son offrande. Mais quelle bigarrure dans ces dons ! Ils en furent tous confus, tellement les couleurs en étaient disparates.

— J'en ferai un costume quand même, dit Arlequin ; à mardi prochain, mes amis !

Ce jour-là, l'enfant paraît en habit étrangement bariolé : le rouge, le noir, le jaune et le vert tranchaient sur tout le corps.

Le visage couvert d'un masque noir, et armé d'un sabre de bois, il parcourt

la ville sautant, dansant, lançant mille lazzis dans son entrain plein de gaieté. La mode de ce singulier costume se propagea au loin. Un nouveau rôle venait d'être créé.

Nous lisons dans un ancien mémorial de famille le passage suivant :

« Au nom de Dieu. Amen. — Sur le premier jour de juillet 1683, j'ay fait promesse de mariage à Suzanne Faure, du Locle, bourgeois de Valangin, et par le consentement de sa mère ; Dieu veuille que ce soit à une bonne œuvre. Amen.

» Mémoire des meubles que ma femme a heu en partage avec ses sœurs.

» Un pot de métal. Une chaudière blanche matière. Une aiguère de leton. Un petit chaudron de cuivre. Un petit criblet blanche matière. Deux cramailier. Une vieille scie à bras. Une petite scie vieille à main. Une ache à charpentier. Une flasque ferrée. Une solette et un petit martelet. Une paire de tenailles. Une ache à main. Une petite pioche à deux bec. Une pierre à peser du fer, de 10 livres. Un pot et une bouteille quarée et cinq plats moyens et petits, en estain commun : qui pèse les dites sept pièces, 15 livres. »

On voit par ce modeste inventaire que nos ancêtres épousaient la femme et non pas la dot.

Le dernier numéro de la VIE POPULAIRE contient une exquisite nouvelle du maître écrivain Guy de Maupassant, intitulée *l'Infirme*. Il contient en outre : Port-Tarascon, par A. Daudet. — Un cœur de femme, par P. Bourget. — Le songe de l'amour, par P. Meurice, etc., etc. — Prochainement « Xavière » roman inédit de Ferdinand Favre. — Les Larrons, de H. Leroux. — En vente dans tous les kiosques, et abonnement à l'Agence des Journaux, 7, boulevard du Théâtre, Genève.

Boutades.

Dans une auberge de campagne.

Le voyageur inquiet :

— Cette chambre ne me paraît pas très propre. Avez-vous des punaises ?

— Oh ! bien sûr, répond l'aubergiste ; mais monsieur peut dormir tranquille, elles ne sont pas méchantes...

Une nouvelle manière de rassurer un malade.

— Docteur, là, vraiment, est-ce que j'en guérirai ?

— Infailliblement, répond le médecin, qui tire de sa poche un imprimé.

— Tenez, dit-il, voici la statistique de votre cas. Vous voyez qu'on en guérit un sur cent.

— Eh bien ? fait le malade effrayé.

— Eh bien, vous êtes le centième que j'ai entre les mains, et les quatre-vingt-dix-neuf premiers sont morts.

Il y a une vingtaine d'années, Michelet, en partie de campagne, avait assisté à la mort d'un lièvre, tombé après plusieurs coups de feu. La vue de cette pauvre bête lui inspira une de ses pages les plus touchantes, dans laquelle il déclarait qu'il renonçait à jamais au civet, dont il était cependant grand amateur.

A cette occasion, M. de Cherville lui fit mettre sous les yeux, par l'intermédiaire d'un ami commun, un petit tableau duquel il résultait que, si l'on était seulement vingt-cinq ans sans tuer de lièvres ni de lapins, leur population couvrirait la France de façon à ne pas même laisser aux hommes la place d'y poser un pied.

Michelet examina le tableau, puis, le rendant à son visiteur :

— Allons, dit-il en souriant, je vois bien qu'il faut se raccommode avec le civet.

Une bien jolie définition du mariage : « Le mariage, c'est une femme de plus et un homme de moins. »

M. Prud'homme fait réciter à son neveu la fable du *Corbeau*. Arrivé à ce passage :

Il ouvre un large bec et laisse tomber sa proie.

Le renard s'en saisit et dit...

l'enfant s'arrête :

— Mais, objecte-t-il, puisque maintenant c'est le renard qui a le fromage dans sa bouche, comment peut-il parler ?

— Mon neveu, répond M. Prudhomme après un moment de grave réflexion, cet animal parle probablement du nez.

Un flâneur aborde un de ses amis qui a l'air très pressé : — Comment allez-vous ? lui dit-il. — Très vite !... répond l'autre sans s'arrêter.

Un joli mot de Charles Monselet lors de son duel avec Théodore Barrière.

L'arme choisie était le sabre ; le lieu convenu, Saint-Mandé. Barrière s'était montré féroce dans les conditions du combat, et le doux Monselet, soumis et résigné, avait passé la nuit à se confectonner une superbe paire de bretelles.

A l'heure dite, les témoins de Monselet viennent le quêrir devant le café de Madrid. On monte en fiacre ; Monselet veut à toute force monter sur le siège.

— Voyons, voyons, lui disent ses témoins, dépêche-toi, nous n'avons plus que le temps ; monte avec nous.

— Mais enfin, laissez-moi donc monter sur le siège ; j'y tiens.

— Pourquoi cet entêtement à grimper là-haut ?

— Eh bien, je vais vous dire : Barrière va me tuer, et je ne connais pas le bois de Vincennes !

Un condamné à mort fait une partie de cartes avec son geôlier.

La conversation vient à rouler sur l'échafaud et les exécutions :

— Dis donc, l'ancien, demande le prisonnier, est-ce que c'est aussi terrible que ça de mourir sur l'échafaud ?

— Bast ! réplique le geôlier... c'est simplement une affaire d'habitude...

Certain mari a épousé une jeune fille d'une laideur inimaginable. Ce mari voit sa moitié telle qu'elle est. Comme il se retirait l'autre soir, un ami lui dit :

— Embrassez bien votre femme pour moi.

— Soit, répondit-il en soupirant, mais c'est bien parce que c'est vous !

Le vin des dieux. — La recette du vin des dieux, dont nos pères faisaient très grand cas, mérite d'être essayée : Ayez une quantité égale de pommes reinettes et de citrons, coupez-les en rondelles minces, sans peler les unes ni les autres, et disposez ces rondelles dans une soupière, en formant un lit de pommes et un lit de citrons, entre lesquels vous mettez une certaine épaisseur de sucre en poudre. Laissez cet ensemble s'humecter pendant deux ou trois heures, puis couvrez le tout d'une quantité suffisante de bon vin, et laissez tremper cela pendant quatre ou cinq heures. Filtrez ensuite le liquide au papier ou à la chausse. — Ce vin, pris par petits verres, est un spécifique contre les digestions difficiles.

Liqueur de menthe. — Cette liqueur, une des plus saines et des plus digestives dont on puisse faire usage, et que l'on vend à un prix assez élevé, peut être obtenue bien plus économiquement par la simple macération des feuilles de menthe dans l'eau-de-vie qu'on additionne ensuite de sirop ou simplement de sucre. Moins forte que la *crème de menthe*, obtenue par distillation, la liqueur ordinaire a toutes les qualités de l'infusion de la plante, qui est un excellent cordial. Il suffit de mettre une poignée de feuilles de menthe avec un demi zeste de citron, dans un litre d'eau-de-vie, de laisser macérer en lieu chaud ou au soleil pendant deux jours, de passer ou filtrer et sucrer convenablement.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

J'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13. — Canton de Fribourg à fr. 26,50. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48. — Canton de Genève 3 % à fr. —. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 85,50 — Bari, à fr. 70. — Barletta, à fr. 42. — Milan 1861, à fr. 42. — Venise, à fr. 26,50. — Port à la charge de l'acheteur.

Gh. BORNAND, Successeur de J. Guilloud,
4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GULLOUD-HOWARD.